

# Sommaire de la déclaration avec conjoint

## pour l'année d'imposition 2024

	Particulier	Conjoint(e)
Prénom	Pierre	Bora
Nom	Jack	Jack
Numéro d'assurance sociale		
Date de naissance	05-05-1988	07-07-1988
Province de résidence	Ontario	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Marié(e)	Marié(e)
Rue	123, rue Principale	123, rue Principale
Ville	Ville	Ville
Province	Ontario	Ontario
Code postal	X0X 0X0	X0X 0X0

## Déclaration fédérale

### Revenu total

	Particulier	Conjoint(e)	Total
Revenus d'emploi	10100	15000	43251
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 11900, 12000 à 14300 et 14700.			
<b>Voici votre revenu total</b>	<b>15000</b>		<b>43251</b>

### Revenu net

Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC et au RRQ	22215	115	362
Additionnez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200.	23300	115	362
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
<b>Voici votre revenu net avant rajustements</b>	<b>23400</b>	<b>14885</b>	<b>42888</b>
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
<b>Voici votre revenu net</b>	<b>23600</b>	<b>14885</b>	<b>42888</b>

### Revenu imposable

Déductions pour les habitants de régions éloignées	25500		5600
Additionnez les lignes 24400 à 25600.	25700		5600
Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
<b>Voici votre revenu imposable</b>	<b>26000</b>	<b>14885</b>	<b>37287</b>

### Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000	15705	31410
Montant pour époux ou conjoint de fait	30300	820	820
Cotisations au RPC ou au RRQ : Cotisations d'employé	30800	1225	1794
Cotisations à l'assurance-emploi	31200	468	717
Montant canadien pour emploi	31260	1433	2866
Additionnez les lignes 30000 à 33200.	33500	19652	37607
<b>Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.</b>	<b>33800</b>	<b>2947</b>	<b>5641</b>
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux : additionnez les lignes 33800 et 34900.	<b>35000</b>	<b>2947</b>	<b>5641</b>

### Impôt fédéral net

Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable (C)	42900	2232	5593
Additionnez les lignes (C) et 40424.	40400	2232	5593
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000	2693	5641
Additionnez les lignes 35000 à 40427.	42900	2693	5641
Impôt fédéral de base (si négatif, inscrivez « 0 »)	40600		412
Impôt fédéral	40600		412
Ligne 40600 moins ligne 41600 (si négatif, inscrivez « 0 »)	41700		412
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)	41500	759	759

### Remboursement ou solde dû

<b>Impôt fédéral net :</b> additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800.	<b>42000</b>	<b>1171</b>	<b>1171</b>
<b>Impôt provincial ou territorial</b>	<b>42800</b>	<b>144</b>	<b>144</b>
<b>Voici votre total à payer</b>	<b>43500</b>	<b>1315</b>	<b>1315</b>
Impôt total retenu	43700	1380	2186
Paieement en trop au RPC	44800	2	104
Allocation canadienne pour les travailleurs	45300	2739	2739

## Sommaire de la déclaration combiné pour l'année d'imposition 2024

	Particulier	Conjoint(e)	Total
<b>Voici votre total des crédits</b> 48200	4 121 70	+ 908 75	= 5 030 45
Ligne 43500 moins ligne 48200	(2 805 93)	+ (908 75)	= (3 714 68)
<b>Remboursement</b> 48400	2 805 93	+ 908 75	= 3 714 68
<b>Solde dû</b> 48500	0 00	+ 0 00	= 0 00

### Informations additionnelles

Taux marginal d'imposition	15%	0%	
Taux d'imposition réels (impôts à payer ÷ revenu total)	0.0%	0.0%	
Crédit pour la TPS/TVH	680 00	+	= 680 00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	390 90	+	= 390 90
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier		+	=
Incentif à agir pour le climat de l'Ontario	1 008 00	+	
Plafond admissible de REÉR déductible - 2025	5 085 18	+ 2 700 00	= 7 785 18

 Agence du revenu du Canada	Canada Revenue Agency	<b>2024</b>  <b>Protégé B</b> une fois rempli
<h2 style="margin: 0;">Déductions pour les habitants de régions éloignées</h2>		

**Avant de remplir ce formulaire, lisez la feuille d'instructions ci-jointe.**

Si cette demande vise une année avant 2024, allez à [canada.ca/arc-formulaires](https://canada.ca/arc-formulaires) pour vous procurer une version précédente de ce formulaire.

Assurez-vous d'avoir calculé votre revenu net (ligne 23600) sur votre déclaration de revenus, afin de calculer votre déduction de résidence.

Joignez votre formulaire T2222 dûment rempli à votre déclaration, mais pas vos autres pièces justificatives. Conservez-les pour pouvoir les fournir à l'ARC sur demande. Si vous manquez d'espace pour remplir le formulaire, joignez une feuille additionnelle.

### Étape 1 – Inscrivez vos lieux de résidence

Inscrivez <b>Zone A</b> ou <b>Zone B.</b>	Inscrivez votre adresse ou une description de l'emplacement de la propriété comme un numéro de lot et de plan. Cela peut être différent de votre adresse postale.	Inscrivez la <b>province</b> ou le <b>territoire.</b>	Période de résidence							
			Inscrivez la date où vous avez commencé à habiter dans une zone visée par règlement pour une période continue d'au moins six mois consécutifs. Cette période peut commencer ou se terminer en 2024.							
			De :	Année	Mois	Jour	À :	Année	Mois	Jour
<b>Zone A</b>	<b>123, rue Principale, Ville, X0X 0X0</b>	<b>ON</b>		<b>2024</b>	<b>-01</b>	<b>-01</b>		<b>2024</b>	<b>-12</b>	<b>-31</b>

### Étape 2 – Calculez votre déduction pour résidence

**Zone A – Résidents des zones nordiques visées par règlement**

#### Montant de base pour la résidence

Inscrivez le nombre de jours pendant lesquels vous avez habité dans une zone nordique visée par règlement en 2024.

366	x 11,00 \$ =			
		4 026 00	1	

#### Montant additionnel pour la résidence

Inscrivez le nombre de jours pour lesquels vous êtes admissible au montant additionnel pour la résidence en 2024.

365	x 11,00 \$ =			
		4 015 00	2	

Ligne 1 plus ligne 2

<b>67490</b>	=			
		8 041 00	3	

Si vous avez travaillé sur un chantier particulier, inscrivez le montant indiqué à la case 31 de votre feuillet T4 ou à la case 124 de votre feuillet T4A qui représente les avantages non imposables reçus pour les frais de pension ou de logement sur un chantier particulier à moins que le chantier particulier soit situé à 30 kilomètres ou plus du point le plus proche de la limite de tout centre de population d'au moins 40 000 personnes.

<b>67507</b>	-			
		4		

Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)

	=			
		8 041 00	▶	8 041 00

**Zone B – Résidents des zones intermédiaires visées par règlement**

#### Montant de base pour la résidence

Inscrivez le nombre de jours pendant lesquels vous avez habité dans une zone intermédiaire visée par règlement en 2024.

0	x 5,50 \$ =			
		6		

#### Montant additionnel pour la résidence

Inscrivez le nombre de jours pour lesquels vous êtes admissible au montant additionnel pour la résidence en 2024.

0	x 5,50 \$ =			
		7		

Ligne 6 plus ligne 7

<b>67520</b>	=			
		8		

Si vous avez travaillé sur un chantier particulier, inscrivez le montant indiqué à la case 31 de votre feuillet T4 ou à la case 124 de votre feuillet T4A, qui représente les avantages non imposables reçus pour les frais de pension ou de logement sur un chantier particulier à moins que le chantier particulier soit situé à 30 kilomètres ou plus du point le plus proche de la limite de tout centre de population d'au moins 40 000 personnes.

<b>67529</b>	-			
		9		

Ligne 8 moins ligne 9 (si négatif, inscrivez « 0 »)

	=			
		▶	+	10

Ligne 5 plus ligne 10

	=			
		8 041 00		11

Inscrivez votre revenu net selon la ligne 23600 de votre déclaration.

<b>28 003 49</b>	x 20% =			
		5 600 70		12

Inscrivez le montant **le moins élevé** : ligne 11 ou ligne 12.

**Déduction pour la résidence**

	=			
		5 600 70		13

Protégé B une fois rempli

### Étape 3 – Calculez votre déduction voyage

Remplissez le tableau A si vous êtes admissible à cette déduction et que vous attribuez à un voyage une partie de votre montant forfaitaire de 1 200 \$ ou de celui d'un membre de votre famille admissible. Voir l'exemple 4 à la page 4 qui montre comment remplir le tableau A.

Remplissez le tableau B pour calculer votre déduction pour les voyages.

Tableau A		Particulier 1	Particulier 2	Particulier 3	Particulier 4
<b>A</b>	Inscrivez le nom de chaque particulier, y compris vous-même, pour lequel vous demandez une déduction pour les voyages. Lisez l'étape 3 dans les instructions.				
<b>B</b>	Inscrivez le nom de toutes les personnes (y compris vous-même) qui demandent une déduction pour les voyages effectués par le particulier inscrit dans la rangée A et la partie totale du montant forfaitaire de 1 200 \$ attribuée par chacune de ces personnes pour tous les voyages de ce particulier.	Nom 1 :			
		Montant 1 :			
		Nom 2 :			
		Montant 2 :			
		Nom 3 :			
<b>C</b>	Inscrivez le total de tous les montants de la rangée B. Ce total <b>ne peut pas</b> dépasser 1 200 \$.				

### Tableau B

Instructions	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Inscrivez le moins élevé des montants des colonnes 3, 4 ou 5 pour la ou les zones visées par règlement dans lesquelles vous habitez.			
	Inscrivez le nom de la personne qui a voyagé. (Lisez l'étape 3 dans les instructions.)	Inscrivez le but du voyage. Autres voyages (vacances, raisons familiales) ou voyages pour soins médicaux	Inscrivez soit le montant de l'avantage imposable relatif aux voyages, soit la partie du montant forfaitaire de 1 200 \$ que vous attribuez au voyage. (1)	Inscrivez le montant des frais de déplacement pour chaque voyage effectué. Lisez la <b>remarque 2</b> et la <b>remarque 4</b> dans les instructions.	Inscrivez le coût des billets d'avion aller-retour les plus économiques. (2)	Zone A (Zones nordiques visées par règlement)	Zone B (Zones intermédiaires visées par règlement)		
<b>Autres voyages (Voyage 1 et Voyage 2)</b>									
						+	+		
<b>Voyages pour soins médicaux</b>									
						+	+		
<b>Total</b>						=	<b>A</b>	=	<b>B</b>

(1) Il s'agit de l'avantage imposable relatif aux voyages que vous avez reçu d'un emploi ou la partie du montant forfaitaire de 1 200 \$ du particulier que vous avez attribué au voyage (s'il y a lieu). Lisez la **remarque 1** à la page 3.

(2) Il s'agit du coût du billet d'avion aller-retour le plus économique au moment du voyage entre l'aéroport le plus proche de votre résidence et la ville désignée la plus proche de cet aéroport. Lisez la **remarque 3** et la **remarque 4** à la page 3.

Inscrivez le total de la case A.	<b>67540</b>		14
Inscrivez le total de la case B.	<b>67560</b>	x 50% =	15
Ligne 14 plus ligne 15		<b>Déduction pour les voyages</b>	16

### Étape 4 – Calcul des déductions pour les habitants de régions éloignées

Inscrivez le montant de la ligne 13 de l'étape 2.	<b>Déduction pour la résidence</b>	<b>5 600 70</b>	17
Inscrivez le montant de la ligne 16 de l'étape 3.	<b>Déduction pour les voyages</b>	+	18
Ligne 17 plus ligne 18	<b>Déductions pour les habitants de régions éloignées</b>	<b>5 600 70</b>	19

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.